

**Compte-rendu de réunion publique**

**Conseil de quartier Legendre-Lévis**

Lundi 10 juin 2025, 19h – 21h

Ecole maternelle Saussure – 48, rue de Saussure

**Thème : Propreté : Mieux comprendre pour mieux agir, pour un cadre de vie plus propre !**



**Intervenants :**

- Carline Lubin-Noël, Conseillère de Paris, chargée de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire. Déléguée au conseil de quartier Legendre-Lévis ;
- Les services de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) ;
- Les services de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) ;
- Le directeur adjoint en charge de la collecte d'Écosystem.

## Introduction

Carline Lubin-Noël introduit la réunion publique en rappelant son objectif : faire connaître au plus grand nombre les dispositifs existants permettant la collecte, le tri, le réemploi des déchets, et l'embellissement de son cadre de vie. Une première réunion sur le sujet avait été organisée par le conseil de quartier en juin 2022. Il s'agit aujourd'hui d'informer les habitants sur l'évolution de ces dispositifs, notamment en ce qui concerne les biodéchets.

## 1. Gestion des déchets et propreté à Paris

### Présentation de la division de la propreté du 17<sup>e</sup> arrondissement

La division du 17<sup>e</sup> dépend du service technique de la propreté de Paris, qui regroupe tous les arrondissements. Elle travaille 7 jours sur 7 et 364 jours sur 365 (la collecte n'est pas assurée le 1<sup>er</sup> mai). La division du 17<sup>e</sup> compte 400 agents répartis sur 10 ateliers : 6 ateliers de collecte, 2 ateliers « propreté », et 2 ateliers « engins ». Pour aider à lever les anomalies de propreté, les habitants peuvent faire des signalements sur l'application « DansMaRue » en prenant une photo et en indiquant le bon item. Le signalement est ensuite transmis au service compétent, qui va prendre en charge l'anomalie et la traiter.

### La collecte des déchets

Elle s'organise selon la couleur des bacs :

- Les bacs verts ou gris concernent les ordures ménagères, qui seront valorisées pour faire du chauffage urbain ou de l'électricité. Les ordures ménagères sont collectées tous les jours, hormis le 1<sup>er</sup> mai.
- Les bacs jaunes concernent les papiers, cartons et emballages, qui iront dans des centres de tri pour être recyclés. Les bacs jaunes sont collectés trois fois par semaine depuis septembre 2022.
- Les bacs blancs concernent le verre, qui sera traité dans des centres de recyclage pour redevenir du verre. Si un immeuble n'a pas de bac blanc, ou s'il est plein, le verre peut être collecté dans une colonne à verre. Il y en a 61 sur l'arrondissement. Les bacs blancs sont collectés une fois par semaine, le lundi ou le vendredi selon les quartiers.
- Les déchets alimentaires peuvent être collectés dans des modules spécifiques, au sein des Trilib', ou dans des points d'apports volontaires, aux abords des marchés. Ils doivent être déposés dans des sacs en papier kraft, dans des sacs plastiques très fins ou via un contenant qui sera déversé. Les déchets alimentaires vont ensuite être valorisés pour produire du compost, du biogaz et du carburant, permettant de faire fonctionner les camions à benne de la Ville de Paris.

- Ce qui ne rentre pas dans les bacs est géré par l'enlèvement des encombrants et l'apport en déchetterie.



Pour connaître les jours et horaires de passage, adressez un mail à [dpe-17-bacs@paris.fr](mailto:dpe-17-bacs@paris.fr) ou par téléphone au 01 45 61 57 00 / 17. Les demandes relatives aux commandes, remplacements et réparations de bacs de collecte doivent être faites par mail.

### Les erreurs de tri fréquentes

À Paris, il n'y a pas de bac pour les objets en plastique. Il faut distinguer les emballages à usage unique et les objets. Par exemple, la brosse à dents est composée de plastique mais elle doit aller dans le bac vert car il s'agit d'un objet. Le tube de dentifrice doit aller dans le bac jaune car il s'agit d'un emballage.

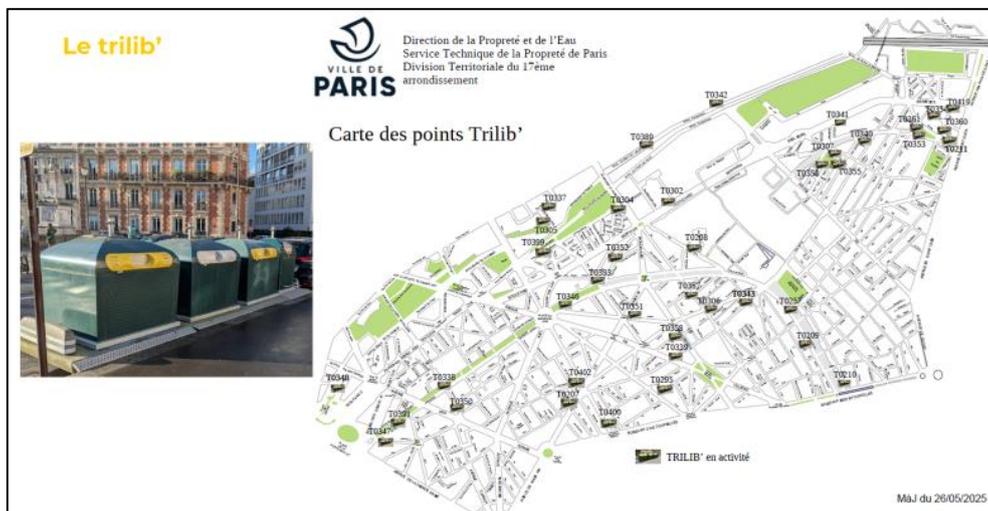


Le tri des déchets peut également se faire au sein de points de collecte présents sur l'espace public :

- Les abri-bacs bi-flux : il s'agit de containers en bois dans lesquels il y a un bac vert et un bac jaune. Actuellement, il y en a 10 sur l'arrondissement, dont 1 sur la place Lévis ;

- Les Trilib' : ils contiennent 2 modules pour les papiers, emballages et cartons, 1 module pour le verre, et depuis juillet 2022 dans le 17<sup>e</sup>, 1 module pour les déchets alimentaires. Il y en a actuellement 40 dans le 17<sup>e</sup>.

L'installation des Trilib' est soumise à des contraintes techniques : leur installation ne peut se faire sur un sol où la pente est supérieure à 5 % et il ne doit pas y avoir d'arbres au-dessus, pour ne pas empêcher le collecteur de soulever le module. Dans le quartier, des Trilib' sont présents rue de Rome et rue Cardinet.



Quelques informations sur le tri des déchets alimentaires :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, toutes les communes ont l'obligation de proposer aux administrés des systèmes de tri des déchets alimentaires. À Paris, la collecte des déchets alimentaires existe depuis plus de 10 ans. Elle était d'abord adressée aux gros producteurs (écoles, crèches et marchés). Le maillage en containers destinés au grand public est en cours de développement. Il a été renforcé avec la mise en place de modules « déchets alimentaires » sur les Trilib'. Dans le 17<sup>e</sup>, les 40 stations Trilib' ont été équipées de bacs en juillet 2024.

Il existe également 12 points d'apports volontaires sur les marchés Batignolles, Berthier/Reims, Ternes/Lebon et Navier.

Tous les déchets alimentaires, sans exception, peuvent être collectés et seront valorisés.

Un plan compost a été déployé avec aujourd'hui plus de 1000 sites de compostage collectifs actifs à Paris, et la distribution de plusieurs milliers de lombricomposteurs individuels via les Mairies d'arrondissement.

La Maison du jardinage et du compostage propose chaque samedi à 15h30 des ateliers dédiés au « compost de proximité ». Pour vous inscrire, envoyez un mail à : [dpe-compostage@paris.fr](mailto:dpe-compostage@paris.fr)

Le jeudi 20 novembre 2025, la Mairie du 17<sup>e</sup> propose une formation pour acquérir un lombricomposteur et pratiquer le compostage à domicile. La formation est suivie d'une distribution de lombricomposteur. Pour s'inscrire : <https://bit.ly/3FPuJO8>

### Pourquoi trier les déchets alimentaires ?

Jetés avec les ordures ménagères, ils sont incinérés. Les déchets alimentaires étant constitués à plus de 70 % d'eau, de l'énergie est ainsi dépensée pour évaporer de l'eau... Le tri permet de valoriser ces déchets sous la forme de fertilisant ou de biogaz, permettant d'alimenter les bus et les camions à benne de la Ville de Paris.

### La collecte des textiles

Sur l'espace public, il existe des containers à textiles où peuvent être déposés des vêtements, chaussures et de la maroquinerie. 5 bornes ont été rapprochées des Trilib' depuis fin mai, afin que tous les points de collecte soient rassemblés et un endroit.

### La collecte du petit mobilier et du petit électroménager

Il faut se rendre au Trimobile. Il est présent place Lévis les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi du mois. Il est possible d'y déposer l'équivalent d'un cabas d'objets. Pour des volumes plus importants, il faut aller en déchèterie.



## 2. Présentation des actions en faveur de l'économie sociale, solidaire et circulaire dans le 17<sup>e</sup>

### La ressourcerie des Batignolles (132, rue de Saussure)

Ouverte en 2017, elle assure la collecte de tous types d'objets, de vêtements et de matériaux. Ils sont ensuite nettoyés et réparés avant d'être vendus à prix solidaire. La ressourcerie abrite également une cantine anti-gaspillage alimentaire en utilisant des produits invendus.

### La recyclerie sportive (81, boulevard Bessières)

Ouverte en 2018, la recyclerie sportive du 17<sup>e</sup> prône le réemploi d'équipements de sport pour limiter la surconsommation et permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. En lien avec la recyclerie sportive, la Mairie propose régulièrement des ateliers de co-réparation vélo qui se tiennent place de Lévis. Il s'agit d'apprendre à réparer pour être autonome. Aussi, la recyclerie accueille des Écobox. Il s'agit de points d'apports volontaires d'articles sportifs en tout genre, afin qu'ils soient réemployés.



### Les points d'apports solidaires dans le 17<sup>e</sup> :

- Le Centre Paris Anim' Interclub 17 (47, rue de Saussure) ;
- L'Espace Parisien des Solidarités (4<sup>e</sup> étage de la mairie du 17<sup>e</sup> – 16/20, rue des Batignolles) ;
- Le Centre Social la Serre Pouchet (5, boulevard du Bois le Prêtre) ;

Il est possible d'y déposer des jouets, jeux de société, poupées, jeux de construction, puzzles, trottinettes, ballons. Il est aussi possible de déposer des vêtements, chaussures et linge de maison.

## Événements en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) organisés par la Mairie du 17<sup>e</sup> :

- Petits-déjeuners de l'ESS : Ces petits-déjeuners permettent d'acquérir des connaissances pratiques sur la gestion d'entreprises responsables. Retrouvez le programme des prochains petits-déjeuners : <https://bit.ly/petit-dejess> ;
- Dans le cadre du mois de l'ESS, en novembre, la Mairie organise la fresque de l'économie circulaire et du textile. Retrouvez les dates de l'édition 2025 prochainement sur le site de la Mairie ;
- Organisation de la 5<sup>e</sup> édition de la bourse aux vélos, le dimanche 18 mai dernier, au Centre Sportif Léon Biancotto.

### **3. Présentation d'Écosystem et des dispositifs de collecte et de réemploi des petits appareils électroniques**

Écosystem est un organisme à but non lucratif. L'argent gagné sert à financer les collectes futures. Écosystem collecte les équipements électriques et électroniques ménagers et à usage professionnel, les lampes et prochainement les batteries. Pour ce faire, des partenariats sont créés avec l'ensemble des acteurs qui développent des systèmes de collecte : les collectivités territoriales, les distributeurs, les acteurs de l'ESS et les gestionnaires de déchets.

#### Il existe différentes solutions de collecte :

- [jedonnemontelephone.fr](http://jedonnemontelephone.fr) : permet d'envoyer gratuitement d'anciens téléphones chez un acteur de l'ESS, qui leur donnera une seconde vie. 228 000 téléphones ont été collectés depuis 2020 ;
- [jedonnemonelectroménager.fr](http://jedonnemonelectroménager.fr) : permet de bénéficier d'une collecte à domicile sur des appareils fonctionnels ou non. Après avoir pris rendez-vous sur internet, l'appareil est récupéré gratuitement. Les appareils sont ensuite orientés vers des acteurs de l'ESS, puis reconditionnés ;
- Les « meubles verts », présents chez des distributeurs : ils permettent de déposer des petits équipements électriques et électroniques. Lancés en 2011, il y a aujourd'hui plus de 4 000 points de collecte ;
- Les collectes solidaires de quartier : Solution de collecte pour les milieux ultra-urbains. Dans le 17<sup>e</sup>, il y a eu 156 collectes en 10 ans qui ont permis de récolter 111 tonnes d'équipements. Il est possible d'apporter des bibelots, des livres, du textile. En lien avec Emmaüs, les objets récoltés sont ensuite proposés dans des enseignes de seconde main.

### **4. Présentation du permis de végétaliser, par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement**

Le permis de végétaliser a été instauré en 2015. Il permet aux habitants de végétaliser directement l'espace public, et participer ainsi à l'embellissement de leur cadre de vie. C'est l'occasion de favoriser la biodiversité dans les rues de Paris et participer au développement de corridors écologiques.

Il existe trois types de végétalisation via le permis de végétaliser :

- Végétalisation des pieds d'arbres ;
- Jardinière hors-sol ;
- Jardinière en pleine terre.

La végétalisation des pieds d'arbres est la plus courante car il s'agit d'espaces déjà existants. La végétalisation des jardinières en pleine terre est une évolution qui date de 2019, pour permettre à certains collectifs de créer des projets d'ampleur, à l'échelle d'une rue. Il peut s'agir de strate basse, en pied d'immeuble, ou de plantes grimpantes, pour végétaliser une façade. À ce titre, les co-propriétés privées peuvent se saisir du permis de végétaliser pour végétaliser leur façade, en accord avec le gestionnaire du bâtiment.

Des contraintes techniques doivent être respectées :

- Il est nécessaire de conserver 1 mètre 60 de cheminement piéton ;
- Les jardinières en pleine terre ne doivent obstruer les éventuelles bouches de réseaux présentes dans le sol.

Comment demander un permis de végétaliser ?

Le permis de végétaliser est ouvert à toutes et tous : commerçant, association, conseil de quartier, école, particulier, entreprise. Il ne peut être attribué qu'à un collectif constitué d'au moins 5 personnes.

Il faut remplir un formulaire sur [paris.fr](https://www.paris.fr) et expliquer le projet du collectif, le lieu exact de la végétalisation souhaité et éventuellement un plan et / ou croquis permettant de préciser le projet. La demande est ensuite étudiée par la DEVE. La Mairie d'arrondissement est également consultée. Si la décision est favorable, un permis de végétaliser est délivré pour trois ans, renouvelable tacitement jusqu'à 12 ans.

Retrouvez toutes les informations : <https://www.paris.fr/pages/un-permis-pour-vegetaliser-paris-2689>

Dans le cas d'une végétalisation en bac, son achat ou sa réalisation est à la charge du collectif. En lien avec la Mairie d'arrondissement, elle peut éventuellement être financée par le conseil de quartier.

La plantation, l'entretien et l'arrosage est aussi à la charge du collectif détenteur du permis. En ce qui concerne la végétalisation des pieds d'arbres et des jardinières en pleine terre, elles sont réalisées par la Ville de Paris.

Il y a actuellement 88 permis de végétaliser en cours de validité dans le 17<sup>e</sup> et 12 dans le quartier Legendre-Lévis. Afin d'augmenter le nombre de permis délivrés, la DEVE expérimente l'accès au réseau d'eau non-potable via les bouches d'arrosage et de lavage présentes sur le trottoir. L'accès à l'eau est souvent une contrainte importante dans l'aboutissement des projets de végétalisation.

### Les lieux-ressources

Il y a les jardins partagés. Il en existe quatre dans le 17<sup>e</sup> : *le Jardin des coopains*, *le Jardin Perlimpinpin*, *le Jardin du dimanche* et *le Jardin des Hauts de Malesherbes*. Ils sont entretenus par des personnes expérimentées, qui peuvent conseiller et aider les détenteurs d'un permis de végétaliser.

La Maison du jardinage et du compostage est également un lieu-ressource. Tout au long de l'année, des ateliers y sont proposés pour aider les personnes qui se lancent dans la végétalisation. Par ailleurs, un « Ambassadeur Nature » peut également se déplacer dans les arrondissements pour aider les collectifs qui auraient besoin de conseils plus spécifiques. Retrouvez toutes les informations : <https://www.paris.fr/pages/la-maison-du-jardinage-un-ecrin-de-verdure-dans-paris-18978>

Pour contacter la Maison du jardinage et du compostage :

 [main.verte@paris.fr](mailto:main.verte@paris.fr)  
[permisdevegetaliser@paris.fr](mailto:permisdevegetaliser@paris.fr)

 01 53 46 19 19

## **5. Echanges avec la salle**

*Est-ce qu'il y a des collectes au sein des copropriétés pour les déchets alimentaires ?*

Réponse de la DPE : « Il n'y a pas de collecte en porte à porte. Il y a eu des tests de faits dans plusieurs arrondissements, mais la Ville a abandonné la collecte en porte à porte pour les déchets alimentaires et c'est pour ça qu'elle met en place des systèmes d'apports volontaires ».

*Suite à l'incendie du Syctom, quel est le centre de tri pour les déchets du 17<sup>e</sup> ?*

Réponse de la DPE : « Les déchets du 17<sup>e</sup> sont acheminés vers les sites d'Aubervilliers et de Romainville principalement. Le recyclage est bien assuré ».

*Le service de collecte des déchets a-t-il évolué dans le 17<sup>e</sup>, suite aux difficultés qu'il y a pu avoir durant les précédentes grèves ?*

Réponse de la DPE : « Les différences entre les arrondissements viennent du fait que certains sont collectés par le privé, et d'autres, comme le 17<sup>e</sup>, sont collectés en régie. Souvent, ce ne sont pas les éboueurs qui sont en grève, mais l'accès au garage qui est bloqué, ce qui ne permet pas de vider les bennes. Dans ce type de cas, on fait désormais appel à un prestataire privé pour rétablir la situation ».

Réponse de Carline Lubin-Noël : « Tout l'ouest parisien est en régie et l'est bénéficie de prestations privées. Nous souhaitons une continuité du service public pour un traitement égal de tous les Parisiens. Le sujet n'est pas la grève en tant que telle, mais bien de s'assurer qu'il y ait une continuité du service public en cas de grève ».

*Lorsque les Trilib' sont vidés, il y a parfois des déchets qui restent sous les modules, notamment rue de Tocqueville.*

Réponse de la DPE : « Normalement le collecteur doit nettoyer avant de reposer le module. Ce sera signalé au prestataire. Un Trilib' supplémentaire va être installé la semaine prochaine dans la rue de Tocqueville ».

Réponse de Carline Lubin-Noël : « Le quartier Legendre-Lévis est un petit quartier et nous avons du mal à trouver de nouvelles adresses pour implanter des Trilib' supplémentaires. Les habitants trouvent ça très bien mais ne sont pas favorables à en avoir en bas de chez eux ».

*Que deviennent les appareils électroménagers collectés par Écosystem ?*

Réponse d'Écosystem : « On reçoit les équipements, on fait un pré-diagnostic et ensuite on les confie aux acteurs du réemploi. Ce sont eux qui leur donnent une seconde vie et les revendent. La seule chose qu'on leur demande est de nous faire un retour sur ce qu'ils ont reconditionné. Par ailleurs, on soutient tous les acteurs de l'ESS à travers un *fonds réemploi* où pour chaque appareil reconditionné, on leur verse un subside ».

*Est-il possible de végétaliser les potelets ?*

Réponse de la DEVE : « Cela était possible durant la première partie du dispositif, de 2015 à 2020, tout comme les barrières de type « croix de Saint-André ». On ne le propose plus car l'usage a montré que ces végétalisations ne tenaient pas sur le long terme ».

Carline Lubin-Noël conclut la réunion publique en remerciant les intervenants, ainsi que les personnes présentes.